



Suivez la CEPEJ
sur Facebook



Le Conseil de l'Europe décerne la médaille Pro Merito à M. Jean-Paul Jean



A l'occasion de la 33^{ème} réunion plénière de la CEPEJ, Christophe Poirel, Directeur des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, représentant la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a remis la médaille Pro Merito à Jean-Paul Jean (France) pour sa précieuse contribution dans la mise en place et la valorisation de l'exercice d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ de 2002 à fin 2018. Il a également présidé en 2019 le jury du Prix Balance de Cristal et a également activement participé aux programmes de coopération de la CEPEJ, notamment en Tunisie, en y apportant son expertise et savoir-faire.

N° 18 – février 2020

EDITO



Chers abonnés à la Lettre d'information de la CEPEJ, Chers membres, correspondants nationaux, représentants des tribunaux pilotes et observateurs auprès de la CEPEJ

La CEPEJ bénéficie d'une notoriété reconnue au-delà des frontières européennes. De plus en plus de pays et d'institutions expriment leur souhait de coopérer avec notre Commission, en participant au cycle d'évaluation biannuelle, en bénéficiant de l'accompagnement des experts et du Secrétariat de la CEPEJ lors de la mise en place de mesures de réforme et de modernisation des processus judiciaires.

Prenant en compte les avancées technologiques et des besoins changeants des professionnels de la justice, des tribunaux ou des usagers, la CEPEJ réfléchit sans cesse à apporter des solutions concrètes, à fournir des outils utiles permettant de rendre une justice efficace et de qualité, respectueuse des droits de l'homme.

La récente remise du Prix Balance de cristal est l'une des opportunités créées par la CEPEJ pour mettre en lumière les pratiques innovantes et partager un savoir-faire. Je félicite à cet égard la Cour Suprême de Slovénie pour son initiative primée par le jury du Prix Balance de cristal de la CEPEJ et mettant en valeur l'implication pro-active des professionnels dans le processus judiciaire, guidés par la qualité des relations et le partage des connaissances en vue de rassurer l'utilisateur impliqué dans une procédure judiciaire.

Je remercie également les 18 Etats membres qui ont organisé 36 événements à travers l'Europe dans le cadre de la Journée européenne de la justice, que ce soient des journées portes ouvertes dans les tribunaux, des conseils juridiques gratuits dispensés par les notaires et d'avocats, des sessions de formation ou d'information pour les étudiants et les magistrats. Les actions organisées dans ce cadre revêtent une importance fondamentale dans l'engagement du Conseil de l'Europe à faciliter l'accès à la justice et à promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans ce domaine. 2018 a également été marqué par les travaux

de la CEPEJ dans le domaine de l'intelligence artificielle. Après l'adoption de la Charte éthique européenne pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires européens, la CEPEJ poursuit ses travaux dans le domaine des transformations numériques du système judiciaire et a adopté, en juin 2019, une Boîte à outils pour la mise en œuvre des Lignes directrices sur la cyberjustice. Parce que l'intelligence artificielle est déjà là, au service de la justice, mais qu'elle est susceptible de défier l'indépendance ou la qualité de la justice, la CEPEJ y consacra une partie de ses activités futures.

C'est avec enthousiasme et fierté que je m'engage à servir la CEPEJ, comme l'a fait avec brio mon prédécesseur Stéphane Leyenberger, parti vers l'anti-corruption et le GRECO, bien entourée de toute l'équipe du Secrétariat de la CEPEJ ainsi que de nos experts et partenaires.

Muriel Décot,

Secrétaire de la CEPEJ

La CEPEJ décerne le Prix Balance de cristal à la Cour Suprême de Slovénie



Vidéo de la cérémonie de remise du Prix Balance de crise ou copiez le lien suivant :

<https://vimeo.com/370881922>

Créée en 2005, la « Balance de cristal » est un concours visant à découvrir et mettre en lumière des pratiques innovantes et efficaces concernant le fonctionnement de la justice, des procédures judiciaires ou de l'organisation des tribunaux.

Ces pratiques sont conduites au sein de juridictions en Europe (par exemple initiatives d'un(e) président(e) de tribunal, d'un greffe, d'un barreau). Elles sont ainsi portées à l'attention des décideurs publics et de la communauté judiciaire afin d'améliorer le fonctionnement du service public de la justice.

L'objectif de ce Prix est d'identifier et de faire connaître les pratiques innovantes en matière de gestion de procédure, d'organisation des tribunaux et de fonctionnement du système judiciaire en général.

Pour être éligibles, les pratiques doivent avoir récemment été mises en œuvre, facilement applicables à d'autres pays ou institutions et leur efficacité doit être mesurable.

La cérémonie de remise du Prix s'est déroulée le 25 octobre 2019 à Oslo à l'invitation de la « Norwegian Courts Administration ».

Améliorer la qualité de la justice (IQ Justice) - Cour Suprême de Slovénie

« Améliorer la qualité de la justice » (en slovène - Izboljšanje kakovosti sodstva (IKS)) est un projet global du système judiciaire slovène (partiellement financé par des sources européennes) comprenant un vaste éventail d'outils et de

méthodes innovants, axé sur les personnes au sein du système judiciaire et destiné aux juges, au personnel des tribunaux et aux utilisateurs des tribunaux, visant à améliorer les connaissances et les compétences des juges et du personnel des tribunaux, et à fournir un meilleur service judiciaire aux utilisateurs des tribunaux.

Deux principales problématiques ont été identifiées: la qualité du travail judiciaire (compétences et transfert de connaissances) d'une part, et la faible confiance dans le pouvoir judiciaire d'autre part.

Ces problèmes ont dû être traités avec des ressources humaines et financières limitées et en gardant à l'esprit que la Slovénie ne dispose pas d'une véritable Académie judiciaire et qu'il n'existe pas de formation spécialisée officielle obligatoire pour

le personnel des tribunaux. Pour résoudre les problèmes identifiés, le président de la Cour suprême a mis en place une structure organisationnelle spécifique -un comité directeur composé de présidents de tribunaux, de juges, de personnel judiciaire et de représentants du ministère de la justice et du Conseil judiciaire.

Ce comité directeur supervise le travail de trois groupes de projet. Le premier groupe a traité des compétences des juges et le second des compétences du personnel des tribunaux - tous deux comprennent des juges et du personnel des tribunaux de tous les niveaux et de toutes les régions géographiques.

Ce groupe a préparé un manuel contenant des informations très pratiques pour les nouveaux juges, des manuels de procédure dans différents domaines du droit, des programmes de mentorat pour les nouveaux juges et des ateliers sur les techniques de supervision. De

même, le second groupe, s'est adressé au personnel des tribunaux, a préparé des manuels de formation spécifiques, des programmes de tutorat pour les juges et le personnel des tribunaux.

Le troisième groupe s'est penché sur la communication entre les tribunaux et les différents utilisateurs des tribunaux en général et sur la faible confiance dans le système judiciaire en Slovénie.

Il est composé de professionnels de la communication ainsi que de juges et de personnel judiciaire chargés des relations publiques.

Les résultats du projet de justice procédurale, qui vise tout d'abord à donner aux utilisateurs des tribunaux la perception du respect, de l'impartialité, de l'inclusion et de la possibilité d'être entendus, contribuent à la confiance générale dans les tribunaux et le système judiciaire. Ils sont nombreux - des

brochures sur le système judiciaire et les procédures judiciaires les plus courantes aux films d'animation sur le

système judiciaire et le rôle d'un témoin, en passant par un site web spécial décrivant les procédures judiciaires dans un langage compréhensible.

Toutes les activités et les outils énumérés dans le cadre du projet IQ Justice améliorent la qualité du travail des juges et du personnel des tribunaux, favorisent le partage des connaissances et des compétences, soulignent l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire et, dans le même temps, relient et renforcent les liens entre les personnes qui travaillent dans les tribunaux. En fin de compte, la justice est davantage une question de QE (intelligence émotionnelle) et de QS (intelligence sociale) que de QI.

Mag. Nina Betetto, juge à la Cour Suprême, responsable du comité directeur du projet IQ Justice



[Lien ver la présentation powerpoint \[en anglais\] :
https://rm.coe.int/slovenia-improving-the-quality-of-justice-oslo-2019/native/16809842b1](https://rm.coe.int/slovenia-improving-the-quality-of-justice-oslo-2019/native/16809842b1)

[Lien vers la vidéo :
https://youtu.be/3UPxdX_Xezg](https://youtu.be/3UPxdX_Xezg)

Présentation des projets ayant obtenu la mention spéciale

L'harmonisation des processus: une réponse conciliant l'efficacité du service public de la Justice et le bien-être au travail, Tribunal 1^{ère} instance du Luxembourg, Belgique

Le projet a été initié en interne par le Président du tribunal et le greffier en chef, dans un environnement en mutation : rassemblement de trois tribunaux en un seul (avril 2014), création d'un nouveau tribunal de la famille (septembre 2014) et réduction des effectifs tant magistrats que greffiers. Rapidement, il

nous est apparu préférable d'être acteur de ces changements et même de les anticiper.

Le double défi du projet était de gagner en efficacité via une harmonisation des processus de travail (démarche visant à rationaliser les tâches et à les améliorer) et d'assurer le bien-être au travail de chaque

membre du tribunal.

Pour relever ce défi, tout en poursuivant une démarche qualité, nous avons opté pour une méthodologie participative qui implique de nombreux membres du tribunal et permet d'être proche de la réalité opérationnelle et des spécificités des entités.



[Lien ver la présentation powerpoint \(en anglais\) :
https://rm.coe.int/belgium-harmonisation-oslo-2019/16809842b2](https://rm.coe.int/belgium-harmonisation-oslo-2019/16809842b2)



Dans une première phase, les cinq groupes de travail (un par type de contentieux) ont inventorié les diverses pratiques de travail existantes pour, dans un second temps, les analyser et discuter des pratiques divergentes puis suggérer le nouveau processus harmonisé ; celui-ci devant répondre aux critères de légalité, de rationalité et d'efficacité. Après validation des nouveaux processus par le comité de direction du tribunal, ceux-ci ont été implémentés concrètement. Ce catalogue des processus, à disposition de tous, est appliqué et sert de référence pour chaque membre du tribunal, qu'il soit expérimenté ou en apprentissage, qu'il soit aguerri à la matière ou nouvellement affecté dans un type de contentieux.

L'implémentation sur le terrain des nouveaux processus harmonisés combinée à une bonne gestion des processus interpersonnels dans une

phase de changement ont permis l'atteinte de résultats majeurs. D'une part, le défi de la réforme du paysage judiciaire est relevé (les procédures appliquées dans toutes les divisions du tribunal sont conformes aux processus harmonisés définis et un service public de la justice de qualité, dans des délais raisonnables, y est assuré) et d'autre part le bien-être au travail est garanti nonobstant l'introduction du concept de la mobilité (les magistrats et les greffiers travaillent dans plusieurs lieux d'audience). De plus, on a pu constater l'émergence d'un réel esprit d'équipe, d'une solidarité entre les divisions. Ces résultats ont pu être confirmés par une enquête de satisfaction menée au sein du personnel du tribunal.

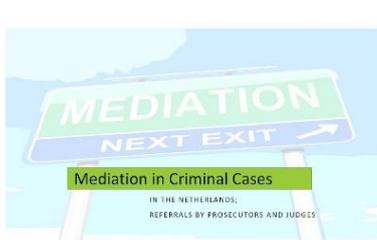
Tout au long du projet, qui a duré plusieurs années, la communication

transparente à l'attention de chacun et le travail de collaboration en équipe ont fait l'objet d'une attention particulière et ont constitué des facteurs de succès importants.

Les résultats obtenus sont le fruit d'un réel travail d'équipe et de l'apport de chacun quelle que soit sa fonction.

Ce projet un succès collectif qui se poursuit encore aujourd'hui au travers d'initiatives proposées par des membres du personnel en vue d'augmenter l'efficacité et le bien-être au tribunal de première instance du Luxembourg.

M. Luc Lambrecht, Président du Tribunal de première instance de Luxembourg (nommé entre-temps premier président de la Cour d'appel de Liège)



Lien vers la présentation powerpoint (en anglais):
<https://rm.coe.int/mediation-incriminal-cases-oct-2019-oslo-cepej-crystal-scale-of-justic/16809842b4>

Médiation dans le système de justice pénale; renvois par les procureurs à l'étape de la poursuite et renvois par les juges à l'étape précédant la détermination de la peine, Coordonnateur national de la médiation dans les affaires criminelles, Pays-Bas

Aux Pays-Bas, une nouvelle loi est entrée en vigueur en 2012 (art. 51h Wetboek van Strafvordering) qui stipule que les juges, lorsqu'ils condamnent l'accusé, doivent tenir compte des résultats positifs de la médiation dans les affaires pénales lors de la détermination de la peine.

Les procureurs sont également tenus d'encourager la médiation si possible et uniquement avec le consentement de la victime.

De janvier 2014 à novembre 2016, un projet pilote a d'abord été mené dans la phase de poursuite/présentation de la peine dans 6 des 11 districts judiciaires.

Le projet pilote a impliqué le ministère public et le pouvoir judiciaire dans ces districts. La médiation est organisée dans le cadre de la procédure pénale.

Lors du traitement d'une affaire, le

résultat d'une médiation réussie doit être pris en compte. Dans certains cas, le procureur peut rejeter l'affaire ou imposer une décision de sanction (« strafbeschikking »).

Lorsque l'affaire est traitée par le juge du procès, le résultat de la médiation sera discuté lors de la séance du tribunal. Elle peut conduire à une condamnation (partiellement) avec sursis et parfois

même à une déclaration de culpabilité sans imposer de peine supplémentaire. Après la fin de la période pilote, la médiation dans les affaires pénales est devenue disponible au niveau national dans tous les tribunaux et parquets des Pays-Bas. Les procureurs et les juges néerlandais peuvent désormais renvoyer des affaires à la médiation. Les victimes et les délinquants y participent du début à la fin, sur une base volontaire et gratuite. Le ministre de la justice a prévu des fonds structurels pour cette innovation à partir de 2019, soit 1,3 million d'euros par an.

Pouvoir de médiation dans le cadre des procédures pénales

La force innovatrice est la collaboration effective entre le ministère public et le pouvoir judiciaire (tribunaux). Les affaires pénales susceptibles d'être renvoyées devant les tribunaux sont transmises aux bureaux de médiation qui appartiennent aux tribunaux. Ces bureaux coordonnent le processus de médiation et fonctionnent en fait comme une « araignée dans la toile ». Le bureau sélectionne 2 médiateurs (des médiateurs judiciaires sélectionnés qui ont reçu une formation spéciale) pour mener à bien la médiation dans l'affaire. La médiation a lieu dans la salle de médiation du tribunal et commence par des entretiens individuels.

Dans presque tous les cas, la victime et l'accusé acceptent de poursuivre avec une deuxième séance où ils se rencontrent effectivement et ont un dialogue supervisé.

Impact

Alors que les procédures pénales traditionnelles se concentrent sur l'infraction et le délinquant, la médiation offre aux victimes la possibilité d'avoir réellement leur mot à dire dans la procédure pénale judiciaire et de prendre des dispositions solides pour l'avenir. Il s'agit par exemple de lutter contre des voisins qui prennent des dispositions concernant leur comportement futur à l'égard d'autrui, ou de lutter contre des jeunes qui prennent des dispositions concernant leur comportement à l'école et sur les médias sociaux.

Grâce à la médiation, les victimes peuvent poser des questions pertinentes, confronter l'accusé aux conséquences de ce qui s'est passé et prendre des dispositions en vue d'actions de réparation. Les victimes peuvent également demander une indemnisation pour les dommages subis. Les délinquants ont la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de montrer qu'ils sont plus que leur mauvaise action.

Un nombre croissant et un taux de réussite constant de 80 %.

En 2018, 1472 affaires ont été transmises au Mediationbureau par des juges et des procureurs. Le Mediationbureau assure un consentement éclairé, en fournissant autant d'informations que nécessaire aux parties. En général, environ 40 % des affaires ne commencent pas. C'est très important, car les victimes ne doivent pas être soumises à une victimisation secondaire.

Le bureau de médiation assure un examen préalable, approfondi et précis et veille à maximiser le succès de la médiation en droit pénal en raison de son rôle.

À la fin de 2018, 829 affaires ont été entamées et 774 d'entre elles ont été clôturées (55 affaires sont toujours en cours). Sur les 774 affaires clôturées 83 % ont été couronnées de succès, ce qui signifie que la médiation a abouti à un accord de règlement ou - comme dans quelques cas - même en l'absence d'accord, la médiation est considérée comme réussie par les parties concernées. Depuis 2014, le taux de réussite se situe constamment autour de 80 %.

Jeunesse

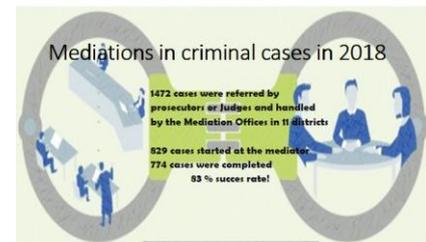
En 2018, 185 affaires de mineurs ont été soumises à la médiation, dont 101 ont été entamées. Dans 90 % des cas, le résultat a été positif. Le ministre de la justice a déclaré mi-2018 que la justice réparatrice devrait être envisagée dans chaque affaire pénale pour mineurs, et a fourni un financement supplémentaire.

Au cours des dernières années, nous avons constaté que l'intérêt international pour la manière dont les Pays-Bas traitent la médiation est en augmentation. Nous sommes heureux de partager nos connaissances avec les délégations de l'Union européenne et des pays adhérents.

Mme J.J.M. Uitermark, LLM
Coordinatrice nationale pour la médiation dans les affaires pénales
Juge à la section de droit pénal du tribunal de Noord-Holland



« Le ministre de la justice a prévu des fonds structurels pour cette innovation à partir de 2019, soit 1,3 million d'euros par an. »



« Depuis 2014, le taux de réussite se situe constamment autour de 80 % ».

Justice numérique (Digital justice), Sous-direction générale des nouvelles technologies. Direction générale de la modernisation de la justice, du développement technologique, du recouvrement et de la gestion du patrimoine, Ministère de la justice, Espagne



[Lien vers la présentation powerpoint:](https://rm.coe.int/20191025-crystalscales-sgntj-digitaljustice-pptx/16809842b3)

<https://rm.coe.int/20191025-crystalscales-sgntj-digitaljustice-pptx/16809842b3>

[Lien vers la vidéo :](https://youtu.be/VYPQJHqPUnU)

<https://youtu.be/VYPQJHqPUnU>

Notre projet « Justice numérique » résume la transformation d'un système basé sur le papier en un système numérisé, expérimentée dans l'administration judiciaire espagnole. Avec sa mise en place, la procédure judiciaire n'est plus un ensemble de documents transférés: elle devient un Dossier Judiciaire Electronique.

La documentation est générée directement en format électronique et incorporée dans la procédure judiciaire correspondante. Ainsi, le personnel du bureau judiciaire a toujours un accès permanent et sûr à la documentation, pouvant effectuer n'importe quelle requête au cours de son travail quotidien.

De cette façon, un registre à entrée unique est mis en place, qui est responsable de la réception et du catalogage des documents, qu'ils soient électroniques ou sur papier.

La présentation des documents par les parties, les rapports de police et d'hôpital, et les dossiers administratifs, se fait également de manière électronique et directe par le biais des systèmes numériques, ainsi que les notifications aux professionnels.

La présentation des documents par les parties, les rapports de police et d'hôpital, et les dossiers administratifs, se fait également par voie électronique et

directement par les systèmes numériques, ainsi que les notifications aux professionnels.

La documentation stockée est utilisée de manière à assurer le suivi et le contrôle corrects du dossier judiciaire électronique grâce à des fonctionnalités telles qu'un système de traitement guidé, qui met à jour l'état et les phases des procédures, gère les tâches en suspens avec génération d'alarmes et d'avertissements et contrôle les délais.

La visionneuse de dossiers judiciaires électroniques Horus permet d'accéder directement, à partir d'un point unique, aux informations, classées et cataloguées de manière pratique, dans les dossiers judiciaires électroniques, avec la possibilité d'effectuer des recherches de contenu et de signer des documents par le détenteur de la signature électronique.

La création de documents judiciaires électroniques est réalisée grâce à la signature électronique, qui garantit l'authenticité de la documentation et de la signature associée. La possibilité de transfert électronique des affaires judiciaires entre les organes judiciaires est également ajoutée: (inhibitions, recours, etc.), ainsi que l'utilisation de systèmes et de supports audiovisuels qui

permettent l'enregistrement des audiences et leur intégration dans le Dossier Judiciaire Electronique en tant qu'objet associé à la procédure. Entre autres, de 2016 à aujourd'hui, nous avons atteint les objectifs suivants:

- traitement électronique: réduction de plus de 10 % du temps moyen depuis la mise en place de la justice numérique et qui continue à diminuer;
- économie: plus de 2780 millions d'euros;
- télétravail: plus de 2500 professionnels peuvent travailler en toute sécurité, où qu'ils se trouvent ;
- durabilité: réduction de plus de 383 000 tonnes d'émissions de CO2, soit l'équivalent de plus de 2286 vols de Madrid à Oslo ;
- répercussion des enregistrements des audiences: l'équivalent de 36 heures de travail annuel des greffiers.

De notre point de vue, nous pouvons assurer que le principal défi est le changement culturel qui se produit avec la nouvelle méthodologie de travail. Un plan de formation spécifique a été mis en place dans chacun des sièges. En outre, l'innovation se poursuit avec les technologies d'intelligence artificielle qui offrent de nouvelles formes de relations au sein de l'administration de la justice et avec des tiers,



« Réduction de plus de 383 000 tonnes d'émissions de CO2, soit l'équivalent de plus de 2286 vols de Madrid à Oslo ».

visant à une gestion intelligente des informations et des données au sein de l'entreprise, renforçant la sécurité et la convivialité.

Nous continuons à améliorer nos services existants et à en créer de nouveaux avec pour mission d'avoir une justice

du 21^e siècle pour la société du 21^e siècle.

M. José Luis Hernández Hernández Carrión,
Directeur de l'information (CIO)

Activités en cours et priorités pour 2020-2021

Groupe de travail sur la QUALITE de la justice (GT-QUAL)

Lors de sa 32^{ème} réunion plénière tenue à Strasbourg les 13 et 14 juin 2019, la CEPEJ a adopté une boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur la cyberjustice qui a été rédigée par le GT-QUAL sur la base des travaux préparatoires de Harold Epineuse, un expert scientifique français.

La CEPEJ a eu l'occasion de présenter ses travaux sur la transformation numérique des systèmes judiciaires européens lors de la Conférence des Ministres de la Justice des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe les 14 et 15 octobre 2019.

Ils ont salué le travail de la CEPEJ qui a élaboré d'importants textes de référence mondiaux dans ce domaine:

« [Lignes directrices sur la conduite du changement vers la cyberjustice](#) » ainsi que la « [Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement](#) ».

Dans le cadre du suivi, la CEPEJ a convenu, lors de sa 33^{ème} réunion plénière des 5 et 6 décembre 2019, d'une étude de faisabilité sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme de certification des outils et services d'intelligence artificielle à la lumière des principes contenus dans la Charte.

Lors de cette même réunion, la CEPEJ a adopté les [Lignes directrices sur le partage des connaissances entre les juges](#), qui visent à

améliorer le savoir-faire et les compétences interpersonnelles des juges, à renforcer le partage des connaissances et la collaboration, et à surmonter une culture d'isolement judiciaire.

En 2020, le groupe de travail poursuivra ses travaux sur le suivi de la Charte éthique sur l'IA, la diversité au sein des juges, la communication avec les justiciables, l'usager dans les procédures civiles, la médiation, les enquêtes de satisfaction, le court coaching ainsi que sur les programmes.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu les 19 et 20 mars 2020.



« La CEPEJ a eu l'occasion de présenter ses travaux sur la transformation numérique des systèmes judiciaires européens lors de la Conférence des Ministres de la Justice des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe les 14 et 15 octobre 2019 ».

► [Plus d'informations sur le Groupe de travail sur la qualité de la justice](#)

Groupe de travail Ad Hoc sur les DEFINITIONS

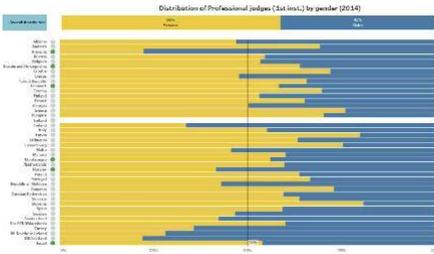
La CEPEJ a adopté lors de sa 33^{ème} réunion plénière à Strasbourg les 5 et 6 décembre 2019 son [glossaire des définitions de la CEPEJ](#) afin d'harmoniser la

signification des termes utilisés dans les documents de la CEPEJ. Ce groupe de travail a été créé en 2017 pour cette tâche spécifique et était composé d'un

représentant de chacun des groupes de travail (CEPEJ-GT-EVAL, CEPEJ-GT-QUAL, CEPEJ-SATURN, CEPEJ-GT-MED).



► [Plus d'informations sur le Groupe de travail Ad Hoc sur les définitions](#)



Groupe de travail sur l'EVALUATION des systèmes judiciaires (GT-EVAL)

Édition 2020 du rapport « Systèmes judiciaires européens - efficacité et qualité de la justice »

Le prochain rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires est en cours de préparation.

Le délai imparti aux correspondants nationaux de la CEPEJ pour achever le programme d'évaluation 2018-2020 a expiré le 1^{er} octobre 2019 et le processus de contrôle de la qualité est en cours. Le prochain rapport contiendra une

partie générale centrée sur les tendances européennes ainsi que des fiches individuelles pour chaque pays résumant les principales données quantitatives et qualitatives. Le système CEPEJ-STAT sera développé avec de nouveaux tableaux de bord. Ce rapport devrait être adopté lors de la 34^e réunion plénière de la CEPEJ en juin 2020 et publié en novembre 2020.

Coopération avec la Commission européenne

La CEPEJ poursuit la coopération avec la Commission européenne pour une étude annuelle sur le fonctionnement des systèmes judiciaires.

Évaluations par les pairs

La CEPEJ invite les États membres intéressés à contacter le Secrétariat de la CEPEJ s'ils souhaitent demander des visites d'évaluation par les pairs.

► [Plus d'informations sur le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires](#)

Groupe de travail sur la MEDIATION (GT-MED)

Trois nouveaux instruments de sensibilisation et de formation à la médiation destinés aux **juges**, aux **avocats** et aux **notaires** ont été adoptés par la CEPEJ.

Parallèlement, le réseau de points de contact pour la médiation est en cours de développement. Le mandat de la

CEPEJ-GT-MED n'a pas été prolongé pour 2020-2021 et certaines de ses tâches seront confiées à la CEPEJ-GT-QUAL.

► [Plus d'informations sur le Groupe de travail sur la médiation](#)

Groupe de travail SATURN sur les délais judiciaires

Le groupe de travail SATURN de la CEPEJ travaille actuellement à l'élaboration d'une méthodologie qui sera utilisée par les systèmes judiciaires souhaitant introduire un système de pondération des affaires.

A cette fin, un atelier a été organisé à Paris le

24 janvier 2020 pour découvrir les systèmes existants et opérationnels de pondération des affaires dans 6 pays.

Le groupe SATURN poursuivra ses travaux sur ce sujet lors de sa prochaine réunion les 26 et 27 mars 2020.

Par ailleurs, en 2020-2021, le groupe de travail SATURN continuera à travailler en priorité sur les tableaux de bord et le rôle des parties dans la prévention des retards, en vue de développer des outils concrets sur ces questions.



Réunion du Groupe de travail SATURN
2 et 4 octobre 2019

► [Plus d'information sur le Groupe de travail SATURN sur les délais judiciaires](#)

Groupe de travail sur la CYBERJUSTICE et l'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (GT-CYBERJUST)

Conformément au programme d'activités de la CEPEJ pour 2020-2021 et aux domaines de responsabilité qui lui sont dévolus, notamment l'analyse et le développement d'outils pertinents sur les questions émergentes telles que l'utilisation de la cyberjustice et de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires en ce qui concerne l'efficacité et la

qualité des systèmes judiciaires, un nouveau groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle intitulé CEPEJ-GT-CYBERJUST a été mis en place par la CEPEJ.

Le groupe travaillera à l'élaboration d'outils qui tiennent compte des évolutions de la justice et des développements technologiques qui ont

un impact sur le fonctionnement de la justice. Dans l'exécution de son mandat, le CEPEJ-GT-CYBERJUST coordonnera ses travaux avec d'autres groupes de travail pertinents de la CEPEJ (à savoir le CEPEJ-GT-EVAL, le CEPEJ-SATURN et le CEPEJ-GT-QUAL).

Le nouveau Groupe de travail GT-CYBERJUST tiendra sa première réunion à Strasbourg les

Programmes de coopération

La CEPEJ présente dans cette Lettre d'information l'état des programmes de coopération de manière transversale. Actuellement, tous les programmes de coopération sont financés par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

Albanie (mai 2019-mai 2022)

L'Action SEJ III a débuté le 24 mai 2019, immédiatement après l'Action SEJ II. Elle continue de soutenir la réforme judiciaire en Albanie en apportant un soutien concret aux tribunaux et aux institutions nationales, qui comprennent de nouveaux organes directeurs, notamment le Haut Conseil Judiciaire (HJC) et le Haut Conseil des Procureurs (HPC).

Le SEJ III apporte un appui au HJC avec diverses analyses et recommandations sur des questions clés du processus de réforme de la justice, concernant :

- la mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ avec des indicateurs sur mesure afin de procéder à la révision de la carte judiciaire en Albanie;
- la mise en place de critères qualitatifs pour la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation des juges;
- le partage de bonnes pratiques des autres pays européens sur le fonctionnement des

conseils nationaux de justice;

- l'élaboration d'un règlement interne des tribunaux en matière d'efficacité et de qualité;
- l'amélioration des statistiques judiciaires dans le contexte du transfert de compétences du ministère de la Justice au HJC, notamment grâce à un futur *case management system*;
- la communication sur la réforme dans les médias.

Le SEJ III évaluera régulièrement les besoins et les priorités à venir des nouveaux organes afin de pouvoir soutenir efficacement la mise en œuvre de la réforme de la justice.

Au niveau des tribunaux, les activités seront mises en œuvre progressivement en fonction du processus de vetting en cours. A ce jour, le SEJ III a commencé à assurer le suivi des priorités identifiées dans le cadre du SEJ II, notamment la

nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité dans les tribunaux. Des recommandations et des orientations ont été données à la Cour de Lezha sur son projet de règlement dans ce domaine qui sert d'exemple à d'autres tribunaux et au HJC.

Le SEJ III a organisé une première réunion avec la Cour constitutionnelle qui bénéficiera pour la première fois du programme de coaching judiciaire. Le SEJ III continuera de fournir aux présidents et au personnel des tribunaux une compréhension plus claire de leurs nouveaux rôles dans les tribunaux, comme le prévoit la nouvelle loi sur les pouvoirs judiciaires, afin de les soutenir avec une méthodologie plus cohérente pour améliorer et renforcer les statistiques judiciaires, et pour la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction.

Le renforcement des



capacités du personnel des institutions et tribunaux nationaux sera poursuivi en parallèle, en coopération avec l'École de la magistrature (SOM) le cas échéant. Le SEJ III maintiendra également son soutien à la SOM avec de nouveaux modules et

une formation adaptée. La CEPEJ a organisé une mission d'experts pour soutenir la collecte de statistiques judiciaires en Albanie conformément aux normes et outils de la CEPEJ du 12 au 14 février 2020.

Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre du programme commun Union européenne/Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II" cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Azerbaïdjan (mars 2019-août 2021)

Une deuxième phase de coopération avec les autorités azerbaïdjanaises a été lancée le 1^{er} mars 2019. Cette Action vise à améliorer l'efficacité et la qualité des tribunaux azerbaïdjanais par l'application des outils de la CEPEJ au niveau national et l'amélioration de l'exécution des décisions de justice.

Les activités se concentreront sur l'appui à la mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ en matière de collecte, d'analyse et de communication de données statistiques dans tous les tribunaux et dans les rapports annuels du ministère de la Justice et du Conseil juridique et judiciaire; sur la mesure de la qualité de la justice et autres indicateurs pour les tribunaux et sur la fourniture d'une formation de qualité en gestion des tribunaux.

En outre, le projet fournira une expertise en matière d'exécution des décisions de justice grâce à la modernisation juridique et institutionnelle du système d'exécution et au renforcement des capacités des institutions concernées et soutiendra également la méthodologie et les programmes de formation des juges de l'Académie de justice, conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.

Une table ronde sur l'évolution européenne du statut de la profession d'huissier de justice sur la « comparaison entre les systèmes privés et publics et présentation de trois systèmes: France, Pays-Bas, Estonie » s'est tenue en juillet 2019 avec la participation de professionnels de la Direction générale de l'exécution du Ministère de la Justice. En septembre 2019, un groupe de représentants du Ministère de la Justice

a participé à une visite d'étude en France et aux Pays-Bas pour étudier les systèmes privés d'exécution dans ces pays. Ces activités s'inscrivaient dans le cadre de l'assistance fournie au Ministère de la justice pour l'élaboration d'une étude sur les meilleures pratiques internationales en matière de mécanismes alternatifs d'exécution des décisions des tribunaux et autres organes, ainsi que pour le transfert de l'exécution à des organismes privés en Azerbaïdjan dans le cadre de l'application du décret présidentiel en avril 2019 sur l'approfondissement des réformes du système judiciaire et juridique. Un groupe de travail composé d'experts internationaux a été créé pour examiner le projet de code sur l'exécution élaboré par le Ministère de la justice. Le rapport accompagné de commentaires a été soumis au ministère de la Justice début septembre 2019.

Vingt juges et vingt-deux membres du personnel des tribunaux de Bakou et de diverses régions d'Azerbaïdjan ont participé à deux séminaires sur le « Rapport de performance des tribunaux selon les outils de la méthodologie de la CEPEJ » en octobre 2019 dans le but de développer une

méthodologie standard de rapport de performance des tribunaux pour l'ensemble du système judiciaire azerbaïdjanais basée sur les indicateurs de la CEPEJ. Toujours en octobre 2019, la CEPEJ a également effectué une mission à Bakou pour élaborer une feuille de route sur la diffusion des outils de la CEPEJ dans tous les tribunaux d'Azerbaïdjan.

En décembre 2019, des experts de la CEPEJ ont tenu une réunion à Bakou avec des représentants de la Direction générale de l'exécution du Ministère de la Justice pour discuter de l'étude du Ministère de la Justice sur les mécanismes alternatifs d'exécution des décisions et le transfert de l'exécution aux agences privées en Azerbaïdjan qui a été lancée suite au décret présidentiel sur « l'approfondissement des réformes du système judiciaire », ainsi que des commentaires et recommandations des experts de la CEPEJ concernant le projet de Code de mise en œuvre de la loi en Azerbaïdjan.

Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe "Partenariat pour la bonne gouvernance II" cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.



*Discussion de l'étude du Ministère de la Justice sur les mécanismes alternatifs d'exécution des décisions et le transfert de l'exécution aux agences privées en Azerbaïdjan
11 décembre 2019*



*Séminaires sur Les Rapports de performance des tribunaux selon les outils et la méthodologie de la CEPEJ
7 et 8 octobre 2019*

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Géorgie l'janvier 2020 – novembre 2021

Ce projet conjoint Union européenne / Conseil de l'Europe « Mise en œuvre des réformes judiciaires », composante « Renforcer la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire et le professionnalisme des avocats », cofinancé par l'Union européenne et le

Conseil de l'Europe a démarré en janvier 2020 et fait partie du Programme « Partenariat pour la Bonne Gouvernance II » (PGG II). Ses objectifs sont de réduire les retards judiciaires et les arriérés dans les tribunaux, de

renforcer la collecte de données et de statistiques judiciaires, la gestion des affaires et les services judiciaires et d'améliorer la formation judiciaire et la gestion des tribunaux. Une première visite a eu lieu les 18 et 19 février 2020 pour rencontrer les principaux bénéficiaires du projet.

Kosovo* l'mai 2019 – mai 2021

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'Indépendance du Kosovo.

L'Action KoSEJ II a débuté le 24 mai 2019 immédiatement après le KoSEJ. Le KoSEJ a constitué une étape importante avec une phase d'évaluation approfondie de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire au Kosovo et d'identification des problèmes prioritaires. Le KoSEJ II examine les résultats des deux rapports d'évaluation approfondie du KoSEJ sur le fonctionnement du système judiciaire et leurs recommandations. A la suite des élections locales d'octobre 2019, l'examen fonctionnel du secteur de la justice s'est poursuivi, en tenant compte des recommandations du KoSEJ visant à préparer la future stratégie pour l'État de droit, notamment en ce qui concerne la nécessité d'utiliser des statistiques judiciaires fiables.

De juillet à novembre 2019, une assistance supplémentaire a été fournie au Ministère de la Justice et en particulier aux deux coordinateurs de la CEPEJ qui ont été mandatés pour collecter et analyser les statistiques à partir de 2018 afin de préparer un rapport analytique similaire à ceux préparés sous le KoSEJ. Il s'agit là d'un premier pas vers la mise en place d'un processus régulier et fiable

de collecte, gestion et d'analyse des données.

Le KoSEJ II participe aux travaux de l'équipe d'experts du KJC-CMIS qui s'occupera des statistiques judiciaires pour le système électronique de gestion des dossiers (CMIS) qui inclura les indicateurs de la CEPEJ et l'utilisation des tableaux de bord. Une expertise technique a été fournie à plusieurs reprises sur l'élaboration des paramètres du CMIS.

Le KoSEJ II aide les tribunaux et le KJC dans le cadre de projets de court coaching qui porteront sur les questions prioritaires identifiées par les tribunaux eux-mêmes dans le cadre du KoSEJ. Ces projets se concentreront notamment sur les mesures visant à améliorer les procédures judiciaires, la gestion des tribunaux et la collecte et l'analyse des statistiques judiciaires, en utilisant les normes et la méthodologie de la CEPEJ. Afin d'améliorer l'efficacité des procédures judiciaires, l'Action KoSEJ II poursuivra son travail avec le KJC pour s'assurer que tous les tribunaux contrôlent la durée des procédures afin d'améliorer leur performance.

Le programme de court coaching contribuera également au succès de la mise en œuvre du CMIS.

Des enquêtes de satisfaction des usagers des tribunaux ont été mises en œuvre avec succès dans le cadre du KoSEJ dans trois tribunaux et qui ont été accueillies comme un outil constructif de gestion judiciaire. Des projets de suivi seront menés dans le cadre du KoSEJ II et des mesures concrètes seront prises pour mettre en œuvre les recommandations prioritaires issues des enquêtes. D'autres enquêtes seront également menées dans d'autres tribunaux volontaires. Le KoSEJ II aidera également le KJA à améliorer ses programmes sur la base d'une évaluation globale des besoins de formation afin d'identifier les modules qui devraient être développés ou mis à jour pour intégrer les normes CEPEJ. Une première mission à cette fin a été organisée par la CEPEJ en janvier 2020.

En février 2020, l'action KoSEJ II et le projet financé par l'USAID « Programme de renforcement du système judiciaire » (JSSP) ont formulé trois recommandations-clés concernant l'élaboration de rapports statistiques et de tableaux de bord qui seront générés par le nouveau système informatique de gestion des affaires (CMIS) pour les tribunaux et le ministère public du Kosovo. Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre du programme commun Union européenne/Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II" cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.



*Introduction des statistiques dans le nouveau système de gestion des affaires au Kosovo
18 et 19 décembre 2019*



*Première réunion du Comité directeur
11 septembre 2019*

Lettonie (septembre 2019-mars 2021)

Le premier volet du projet, qui vise à améliorer la gestion des tribunaux, l'efficacité et la qualité de la justice, s'inscrit dans le prolongement du précédent projet de la CEPEJ en Lettonie, dans le cadre duquel une évaluation a été réalisée et des recommandations formulées entre mars 2017 et avril 2018.

Le nouveau projet vise à soutenir la mise en œuvre des recommandations de la CEPEJ concernant la gestion judiciaire, en particulier par l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données statistiques, la définition d'indicateurs clés de performance et la promotion de l'utilisation des outils TIC pour une gestion moderne des tribunaux et des affaires. Il mettra également l'accent sur la communication au sein des tribunaux et sur les moyens d'améliorer la satisfaction des utilisateurs des tribunaux.

Le projet comprend également deux autres volets, qui visent à développer davantage le recours à l'aide juridique assurée par l'État, mais aussi à

élargir le recours à la médiation extrajudiciaire afin de réduire le nombre de cas à régler.

Une première réunion de lancement a été organisée le 30 octobre 2019, au cours de laquelle l'équipe d'experts de la CEPEJ a rencontré les principaux acteurs du projet. L'état actuel de la médiation et de l'aide juridique leur ont été présentés, ainsi que la manière dont les principales parties prenantes lettones ont travaillé sur les recommandations depuis la publication du rapport de 2018. Le plan d'action pour la mise en œuvre du projet a été discuté.

Un rapport d'évaluation de la situation de l'aide juridique et de la médiation sera rédigé avec des recommandations préliminaires, et les outils de la CEPEJ issus de la boîte à outils de développement de la

médiation seront présentés dans les prochains mois à Riga.

Un programme de coaching des tribunaux pilotes lettons a été lancé à Riga les 22 et 23 janvier 2020.

Le 21 février 2020, la CEPEJ organisera à Riga une réunion visant à présenter aux acteurs clés de la médiation en Lettonie les outils développés par le Groupe de travail de la CEPEJ sur la médiation. Les 24 et 25 février, une réunion organisée dans le cadre du volet « Aide judiciaire » du même projet de coopération aura lieu à Riga.

Ces actions ont été réalisées grâce à un financement de l'Union européenne via le programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec le service d'appui aux réformes de la DG de la Commission européenne.



Lancement du programme de coaching des tribunaux pilotes lettons a été lancé à Riga 22 et 23 janvier 2020

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Malte (décembre 2008-juin 2020)

La première partie de la période de mise en œuvre du projet visait à procéder à une évaluation approfondie de la situation actuelle à Malte, tant en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement de la Cour d'appel juridique supérieure (CASJ) que l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines pour les juridictions maltaises.

A cet égard, un premier projet de rapport d'évaluation a été rédigé sur la base de toutes les informations partagées par les Maltais et des réactions des principales parties prenantes. Il se compose d'une évaluation de la situation, des meilleures pratiques d'Etats européens et de recommandations sur mesure. Le rapport a ensuite été

affiné tout au long de l'année, grâce aux discussions et au retour d'information des bénéficiaires et des parties prenantes, mais aussi aux bonnes pratiques tirées d'une visite d'étude organisée en juin avec une délégation maltaise à la Cour suprême de Ljubljana.

L'évaluation et les recommandations affinées ont été compilées dans un Rapport Final sur les principales conclusions et recommandations qui a été présenté aux autorités maltaises lors de l'événement final à La Valette le 13 novembre 2019.

De nouvelles activités, y compris la mise en place d'un système de triage pour améliorer l'efficacité au niveau de la Cour d'appel, mais aussi le soutien au développement de la nouvelle Agence pour l'administration des tribunaux, seront menées de janvier à juin 2020.

Ces actions ont été réalisées grâce à un financement de l'Union européenne via le programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec le service d'appui aux réformes de la DG de la Commission européenne.



Conférence finale - Programme « Soutenir l'efficacité de la justice à Malte » 13 novembre 2019

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

République de Moldova (novembre 2019-octobre 2021)

Le lancement officiel du projet a eu lieu le 9 décembre 2019. La CEPEJ apportera un soutien global en vue de :

- Améliorer l'efficacité et la qualité des tribunaux, tout en consolidant les mécanismes de transparence et de responsabilité judiciaires. La collecte, l'analyse et la communication de données statistiques au niveau central seront améliorées afin de renforcer la capacité de l'administration judiciaire à évaluer la performance des juridictions nationales sur la base de critères objectifs et à prendre des décisions concernant la répartition des ressources en fonction des besoins et des performances. La coopération envisagée permettra de définir des indicateurs de performance clés et de suivre les dossiers permettant de

démontrer l'effet des réformes judiciaires. Les activités envisagées devraient améliorer la gestion des tribunaux et leur capacité à fournir des services de meilleure qualité en temps utile et dans des délais unifiés, à affiner le système de pondération des affaires et à mettre en place de nouveaux outils de cyberjustice.

- Améliorer le système d'exécution des décisions judiciaires dans les affaires civiles et administratives grâce à une meilleure gestion des affaires et à une meilleure collecte, analyse et communication de données statistiques sur l'efficacité du système d'exécution des décisions judiciaires.

Les capacités et le professionnalisme des huissiers de justice seront renforcés grâce à la formation et à de nouvelles lignes directrices, tandis que l'Union des huissiers de justice sera soutenue dans la mise en œuvre de nouveaux outils tels que le registre électronique des documents et procédures exécutoires et la plate-forme en ligne pour la mise aux enchères des marchandises saisies dans le cadre des procédures exécutoires. Ces activités sont mises en œuvre dans le cadre du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe "Partenariat pour la bonne gouvernance II" cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.



*Lancement du projet « Appui au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova »
10 décembre 2019*

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

République slovaque (septembre 2019-octobre 2020)

Une équipe d'experts de la CEPEJ a réalisé en 2017-2018 une évaluation complète et formulé des recommandations sur les réformes possibles dans le secteur judiciaire. Les rapports « Efficacité et qualité du système judiciaire slovaque, évaluation et recommandations sur la base des outils de la CEPEJ » et "Évaluation de l'état actuel des outils informatiques pour le système judiciaire slovaque et conseils sur leur développement" ont été présentés en 2018 aux membres du système judiciaire, aux décideurs politiques, aux organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la justice et à la presse. Les rapports contiennent des recommandations sur l'indépendance judiciaire, l'accès à la justice, l'efficacité et la qualité des services judiciaires, le rôle du Centre

d'analyse, les statistiques judiciaires et l'amélioration des outils informatiques à l'appui des fonctions des tribunaux. Le ministère slovaque de la Justice et d'autres parties prenantes nationales assurent le suivi des recommandations des rapports susmentionnés. Le Ministère a créé des groupes de travail thématiques chargés d'établir des priorités telles que la spécialisation accrue des juges et l'assouplissement des fonctions judiciaires, l'amélioration du système d'établissement de rapports sur l'activité des tribunaux, la pondération des affaires et la répartition des ressources, la fixation de délais pour les

procédures judiciaires, etc. Le Centre d'analyse est très actif dans la mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ pour l'évaluation des performances des tribunaux et dans la formulation de propositions éclairées pour les politiques du secteur de la justice et les décisions de gestion. Le nouveau projet soutiendra davantage la mise en œuvre des recommandations et s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre du projet achevé en juillet 2019. Le lancement officiel du projet a eu lieu le 18 novembre 2019 et son Comité de pilotage a approuvé un plan d'action détaillé. Ces actions ont été réalisées grâce à un financement de l'Union européenne via le programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec le service d'appui aux réformes de la DG de la Commission européenne.

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Programme Sud III (principalement Maroc et Egypte) Imars 2018-février 2020



Les activités menées par la CEPEJ dans le cadre du programme conjoint « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe visent à promouvoir l'indépendance, l'efficacité et la qualité de la justice dans la région en améliorant le fonctionnement des tribunaux et en appuyant la mise en œuvre des réformes judiciaires et la révision des cadres normatifs pertinents conformément aux standards européens.

La CEPEJ coopère dans ce cadre principalement avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et depuis peu l'Egypte. Suite à la mise en place d'un programme bilatéral avec la Tunisie, les activités mises en place ces derniers mois ont principalement concerné le Maroc et un nouveau partenaire, l'Egypte.

La coopération avec le Maroc a été couverte par les programmes I et II du Sud de 2012 à 2015. Un appui a été fourni au Ministère de la justice et aux tribunaux pilotes pour améliorer l'efficacité et la qualité des services judiciaires fournis aux usagers des tribunaux. Avec le lancement, début 2016, du programme bilatéral conjoint UE/CoE pour améliorer le fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des

outils développés par la CEPEJ, la coopération avec le Maroc a encore été renforcée. Après l'achèvement du programme à la fin juin 2018, la poursuite de la coopération fait l'objet de discussions. Dans l'intervalle, les activités avec le Maroc se poursuivent dans le cadre du PS III.

Le Secrétariat de la CEPEJ, accompagné d'experts internationaux de la CEPEJ et du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE), se sont rendu à Fès et à Casablanca (Maroc) les 11 et 12 février 2020 où ont été organisées deux sessions de formations à l'attention des chefs de parquet de l'ensemble des tribunaux marocains (une centaine de personnes) et des membres de la présidence du ministère public sur l'organisation et les méthodes modernes de gestion des parquets.

Parallèlement, la CEPEJ a initié une coopération avec le Conseil d'Etat égyptien, à la demande de ce tribunal. Une mission d'enquête avec des experts de la CEPEJ a eu lieu en mai 2019 afin de déterminer les priorités d'intervention et les activités à mettre en œuvre avec l'Egypte dans un proche avenir.

Pendant deux jours, des réunions ont eu lieu avec

des conseillers, des juges et d'autres membres du personnel des différents tribunaux (Cour administrative suprême, Cour administrative judiciaire, tribunaux administratifs, tribunaux disciplinaires) et départements (département des enregistrements, département de l'inspection, département législatif, département des avis juridiques) de ce Conseil, qui est responsable de tout l'ordre administratif égyptien et qui est composé de 3000 juges et 6000 employés.

Un rapport préliminaire a été préparé par la CEPEJ et partagé avec les autorités égyptiennes avec des recommandations pratiques sur le fonctionnement quotidien et les méthodes de travail en vue notamment de réduire les délais de procédure dans le système de justice administrative égyptien.

La CEPEJ a organisé un atelier sur la réalisation d'enquêtes de satisfaction destinées aux usagers des tribunaux au Caire (Egypte) les 18 et 19 février 2020.



7ème atelier interculturel sur la démocratie
28 et 29 octobre 2019



Formations à Fès et Casablanca (Maroc)
11 et 12 février 2020
Lien vers la vidéo :
<https://youtu.be/APs8tLvdRdc>

Espagne (novembre 2018-janvier 2020)

La promotion d'une administration numérique moderne de la justice est un objectif essentiel juridiquement établi pour le secteur de la justice en Espagne (réglementé par la loi n° 18/2011, relative à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration de la justice).

En conséquence, des mesures stratégiques sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre, telles que le programme « Justice numérique », qui étend l'utilisation des nouvelles technologies dans les cours et tribunaux sous la responsabilité administrative du Ministère espagnol de la justice. Ce programme a reçu une mention spéciale pour l'édition 2019 du prix européen de la Balance de Cristal de la Justice. La coopération en cours entre la CEPEJ et l'Espagne vise à soutenir les changements liés au développement et à l'utilisation des outils de cyberjustice, principalement en partageant les connaissances sur les bonnes pratiques européennes et les expériences nationales connexes d'accompagnement de la gestion du changement. Des conseils sont également fournis sur l'amélioration du système de collecte de données statistiques

relatives à l'aide apportée aux victimes d'infractions. Entre novembre 2018 et avril 2019, des missions d'enquête ont été effectuées à Madrid et à Cuenca, afin de mieux connaître l'état actuel des choses, notamment les cadres législatif et institutionnel, la carte des outils informatiques utilisés, leurs avantages et leurs points faibles, les enseignements que l'on peut tirer des processus d'application passés et les défis connexes. En juillet, un atelier a été organisé pour présenter et discuter les principales considérations, conclusions et recommandations de l'équipe de la CEPEJ en vue d'améliorer la mise en œuvre des projets de cyberjustice. Un rapport exhaustif intitulé « Mener les réformes de la cyberjustice en Espagne par la gestion du changement » a été rédigé et soumis aux parties prenantes nationales.

En octobre, la CEPEJ a co-organisé avec l'Unité d'aide aux victimes du Ministère de la Justice d'Espagne et Victim Support Europe l'atelier « Améliorer l'organisation, l'efficacité et la qualité du système espagnol de soutien aux victimes de la

criminalité ». Cette activité a été suivie d'un rapport sur la manière de renforcer les capacités informatiques pour favoriser le système d'aide et de protection des victimes de la criminalité en Espagne, y compris des recommandations sur les statistiques et indicateurs de performance correspondants.

Les 2 et 3 décembre 2019, une délégation de juges, procureurs, *letrados* et autres parties prenantes espagnols s'est rendue à Ljubljana, en Slovénie. Cette visite a été l'occasion pour les participants de tirer des enseignements des récentes réformes mises en œuvre dans le système judiciaire slovène. L'ordre du jour était axé sur l'expérience acquise dans le domaine de la mise en œuvre des outils TIC dans l'appareil judiciaire, la gestion du changement, la collecte de données judiciaires et l'analyse en vue d'améliorer l'efficacité du système judiciaire. Cette visite d'étude a également facilité les discussions entre homologues au sujet des rapports statistiques, de l'analyse et des améliorations possibles. Ces actions ont été réalisées grâce à un financement de l'Union européenne via le programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec le service d'appui aux réformes de la DG de la Commission européenne.



Atelier de travail « Amélioration de l'organisation, de l'efficacité et de la qualité du système espagnol d'aide aux victimes d'infractions »
17 octobre 2019



Atelier « Conduire les réformes de la cyberjustice en Espagne par la gestion du changement »
4 juillet 2019

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Tunisie (janvier 2019-décembre 2021)

Lancé en janvier 2019, le Projet conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Améliorer le fonctionnement, les performances et l'accès à la justice en Tunisie » (AP-JUST) cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe est une

nouvelle étape dans la consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans le pays. Sur la base de l'expérience acquise et des résultats obtenus par les projets précédents de la CEPEJ en Tunisie, l'objectif est de

développer, approfondir et soutenir la réforme de la justice en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services judiciaires au quotidien.

Pour atteindre ces objectifs, les activités seront axées sur l'indépendance et



Deuxième réunion du comité de pilotage du programme « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie »
11 décembre 2019

l'impartialité de la justice, la qualité de la justice et l'élargissement de l'accès au droit, la fourniture d'une expertise législative sur les lois et les cadres politiques dans le domaine de la justice et la fourniture d'un appui institutionnel au CSM et à l'ISM. Le projet vise également à développer et à améliorer la formation professionnelle initiale et continue des juges, du personnel non-juriste et des avocats; à conseiller le ministère de la Justice dans le cadre du développement du système d'information; à accroître les connaissances et à permettre la mise en œuvre des outils et méthodes de la CEPEJ aux niveaux local et national. En outre, le travail en réseau et les échanges entre pairs seront encouragés et des outils de communication et de sensibilisation en arabe, en français et en anglais seront mis au point. La période de démarrage s'est achevée en juin 2019 et a permis de rencontrer les bénéficiaires, de définir le cadre de coopération, d'identifier les personnes

de référence et de contact, ainsi que de définir les priorités et de planifier les activités à mettre en œuvre dans les mois à venir. Sur cette base, au cours de la période allant de juillet à novembre 2019, la priorité a été accordée aux activités visant à améliorer l'efficacité de la gouvernance juridictionnelle et à renforcer les outils de gestion des tribunaux. Plus précisément, un appui a été apporté au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour la rédaction de son rapport annuel (juillet), la sensibilisation des avocats à la médiation (octobre) et à la Cour de cassation pour l'examen des filtres et la diffusion de sa jurisprudence (novembre). Par ailleurs, des représentants tunisiens ont été invités à participer aux groupes de travail (CEPEJ-GT-MED, octobre) et aux conférences (Hauts Conseils judiciaires et indépendance de la justice, octobre). Au

cours de la prochaine période, les actions seront encore développées dans ce sens tout en ajoutant la formation des juges et les outils et méthodologies de la CEPEJ pour la diffusion des activités.

Des représentants de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, des autorités et des institutions tunisiennes se sont réunis en décembre 2019 dans le cadre de la deuxième réunion du comité de pilotage du programme pour discuter ensemble des progrès réalisés à ce jour et des perspectives du programme qui vise à rendre le système judiciaire tunisien plus performant et accessible aux justiciables.

Le Conseil de l'Europe avec l'appui de l'Union européenne et en partenariat avec la Cour de Cassation et le Ministère de la Justice ont organisé en février 2020 à Sousse (Tunisie), un séminaire régional intitulé « La diffusion et l'unification de la jurisprudence en matière de procédures pénales ».

► [Plus d'informations sur le Projet](#)

Autre information

Journée européenne de la Justice – 25 octobre 2019

Pour célébrer l'édition 2019 de la Journée européenne de la justice, organisée conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, 43 événements ont été organisés dans 20 pays différents. L'engagement pour la célébration de cette journée qui vise à rapprocher la justice du citoyen s'est accru au cours des dernières années.

de la Justice, le Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) a apporté une contribution significative en organisant la troisième édition des journées portes ouvertes des « Notaires d'Europe » dans de nombreux pays.

Dans certains pays, les manifestations ont été organisées sur l'ensemble du territoire national (exemple : Azerbaïdjan, Croatie, Estonie, Pologne,

République tchèque, Roumanie et Slovaquie).

Certains événements ont duré une semaine entière (exemple: la semaine de l'administration de la justice en Estonie: il s'agissait d'une semaine de campagne destinée à un public plus large, au cours de laquelle le système judiciaire et l'administration de la justice ont été rapprochés des citoyens; aux Pays-Bas, du 21 au 26 octobre, les journées portes ouvertes numériques de



Lien vers le message vidéo de Christos Giakoumopoulos pour célébrer l'édition 2019 de la Journée européenne de la justice
<https://vimeo.com/368240304>

Comme pour l'édition 2018 de la Journée européenne

AlleAmsterdamse Akten.nl ont été organisées).

Des personnalités de haut niveau ont participé à la célébration de cette journée, comme des représentants de ministères et de tribunaux, des conférenciers et des avocats de renom.

Le public concerné par les événements a été composé de citoyens, de professionnels de la justice, d'étudiants en droit, de lycéens et de politiciens.

Les événements organisés dans le cadre de la Journée

européenne de la justice ont été largement couverts par différents médias et/ou plateformes d'information: journaux, stations de radio, sites web, lignes d'assistance téléphonique, chaînes de télévision, médias sociaux.

► [Plus d'informations](#)

Forum mondial sur les avoirs dématérialisés et l'exécution forcée pour célébrer le 10ème anniversaire des Lignes directrices pour une meilleure mise en oeuvre de la Recommandation existante du Conseil de l'Europe sur l'exécution

Le 17 décembre 2009, la CEPEJ a adopté des lignes directrices pour une meilleure mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'exécution. Ces principes visent à garantir l'accès de tous à un agent d'exécution et à une exécution de qualité tout en respectant les droits fondamentaux des

justiciables. 10 ans plus tard, l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et la CEPEJ ont organisé conjointement, le 4 décembre 2019 à Strasbourg, le Forum mondial sur ce thème : « Quel avenir pour l'exécution sur les biens numériques ? » Il s'agissait d'une

réflexion sur l'huissier de justice face à son avenir numérique, afin de lui assurer une existence justifiée dans un monde qui ne cesse d'avancer.

Ce colloque a été l'occasion pour l'UIHJ de présenter son livre « Biens numériques et exécution ».

► [Plus d'informations sur le Forum](#)

33^{ème} réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg, les 5 et 6 décembre 2019

Lors de sa 33^e réunion plénière tenue à Strasbourg les 5 et 6 décembre 2019, la CEPEJ a adopté les [Lignes directrices sur le partage des connaissances entre les juges](#), qui visent à améliorer le savoir-faire et les compétences interpersonnelles des juges, à renforcer le partage des connaissances et la collaboration, et à surmonter une culture d'isolement judiciaire. Afin de promouvoir la médiation, la CEPEJ a adopté trois nouveaux outils sous forme de programmes de sensibilisation pour les

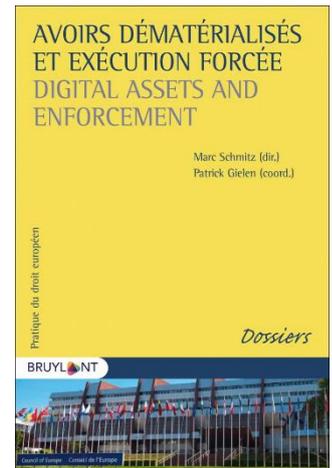
[juges](#), les [notaires](#) et les [avocats](#).

Enfin, dans le domaine de la justice numérique, suite à l'adoption de la [Charte européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires](#) en décembre 2018, la CEPEJ a convenu d'une étude de faisabilité sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme de certification des outils et services d'intelligence artificielle à la lumière des principes contenus dans la Charte. Afin d'harmoniser la signification des termes

utilisés dans les documents de la CEPEJ, les membres de la CEPEJ ont également adopté un [glossaire des définitions de la CEPEJ](#). Lors de la réunion plénière, les membres de la CEPEJ ont également adopté son [programme général d'activités 2020-2021](#) ainsi que les mandats spécifiques de chacun de ses [groupes de travail](#).

La prochaine réunion plénière de la CEPEJ aura lieu les 11 et 12 juin 2020 à Strasbourg.

► [Plus d'informations](#)



Suivez la CEPEJ sur Facebook



Dernières publications

- *Sortir le juge de son isolement - Lignes directrices visant à améliorer le savoir-faire et le savoir-être du juge, renforcer le partage des connaissances et la collaboration, et dépasser une culture judiciaire d'isolement*

- *Programme de sensibilisation à la médiation pour les juges*

- *Programme de sensibilisation à la médiation pour les notaires*

- *Programme de formation pour les avocats pour l'accompagnement des clients dans la médiation*

- *Glossaire des définitions de la CEPEJ*

- *Programme d'activité de la CEPEJ 2020-2021*

Courrier des lecteurs :

Vous souhaitez réagir à un article publié dans ce numéro ou nous suggérer des thématiques à aborder pour les prochaines éditions ?

Envoyez-nous vos suggestions par e-mail à l'adresse suivante :
cepej@coe.int

www.coe.int/cepej

Nouvel accès thématique via le site internet de la CEPEJ

Un nouvel accès aux outils de la CEPEJ a été rendu disponible via la page d'accueil du site internet de la CEPEJ.
www.coe.int/cepej



Calendrier des réunions de la CEPEJ

Plénières

11-12 juin 2020
Strasbourg
 8-9 décembre 2020
Strasbourg

Evaluation des systèmes judiciaires

7-8 avril 2020
Strasbourg
 19-20 novembre 2020
Paris

Strasbourg

Correspondants nationaux
 A confirmer

Bureau

9 octobre 2020
Strasbourg

Groupe de travail SATURN

26-27 mars 2020
Paris
 Date et lieu à confirmer pour la deuxième réunion

Journée européenne de la justice
 25 octobre 2020
Europe

Qualité de la justice

19-20 mars 2020
Strasbourg
 24-25 septembre 2020
Strasbourg

Cyberjustice et intelligence artificielle

19-20 mars 2020
Strasbourg
 24-25 septembre 2020



Inscrivez-vous à la Lettre d'information de la CEPEJ :
<https://www.coe.int/fr/web/cepej/documentation/cepej-newsletter>